

**SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT**  
**Séance du 09 février 2021** **DE\_2021\_002**  
**LEADER 2014-2020 GROUPEMENT DE COMMANDES EVALUATION**  
**LEADER EN COOPERATION**

**Membres en exercice : 22**

Date de la convocation: 02/02/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le neuf février à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES LOISIRS DE BIGNICOURT/MARNE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

**Présents : 18**

**Votants: 16**

**Pour: 16**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Présents :** Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN, Sylvain LANFROY, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Présent(s) non votants : François GSELL, Labelle LANIESSE

**Représentés:**

**Excusés:** Bernard AUBRY, Michel BOULANT, Charles DE COURSON, Thibaut DUCHÊNE, Pascal ERRE, Christian LEMOINE, Linda MUNSTER, Isabelle PESTRE, Elisabeth SEVENIER-MULLER

**Absents:** Michel BENETON, Corinne DAHERON, Olivier DELCOMBEL, Edith ERRE, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Thierry MOUTON, Jean-Paul PAGEAU, Alain PAUPHILET, Jean-Jacques POIGNANT

**Secrétaire de séance:** Jean-Louis ROYER

---

**Objet: LEADER 2014-2020 GROUPEMENT DE COMMANDES EVALUATION  
LEADER EN COOPERATION - DE\_2021\_002**

Objet : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 »

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme LEADER 2014-2020, le Syndicat Mixte ADEVA, qui assure le portage du GAL, a l'obligation réglementaire de réaliser une évaluation finale du dispositif. Afin de mutualiser les réflexions et les moyens et de mettre en perspective avec d'autres GAL les modalités de mise en oeuvre et les réalisations, cette évaluation sera réalisée en coopération avec le PETR du Pays de Brie et Champagne Vitryat et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne via l'accompagnement d'un prestataire commun.

VU la convention relative à la mise en oeuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du PDR de Champagne-Ardenne de la Région Grand Est signée le 13 juillet 2017 et notamment son article 8 concernant le suivi et l'évaluation,

Vu les articles L 2113-6 et suivants du code de la Commande Publique concernant les groupements de commandes,  
PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 19/02/2021  
051-200061083-20210209-DE\_2021\_002-DE

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

CONSIDERANT l'obligation réglementaire (*Règlement (UE) 1303/2013 du 17 décembre 2013, art. 34*) pour le Groupe d'Action Locale (GAL) « *de suivre l'application de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux et des opérations soutenues et d'accomplir des activités d'évaluation spécifiques se rapportant à ladite stratégie* »,

CONSIDERANT l'obligation pour le Syndicat Mixte ADEVA assurant le portage du GAL de réaliser l'évaluation du programme LEADER,

CONSIDERANT la constitution d'un groupement de commandes avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne pour la réalisation de l'évaluation du programme LEADER 2014\_2020 permettrait une optimisation des coûts,

CONSIDERANT l'opportunité de réaliser l'évaluation en coopération avec d'autres GAL,

Il est proposé au comité syndical :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes en vue de la réalisation de la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 » avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne
- D'accepter le rôle de coordonnateur du groupement ainsi constitué
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- De désigner Monsieur/Madame ... et Monsieur/Madame ... en tant que membre de la commission d'analyse des offres de la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 »
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.
- De donner tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- **la constitution d'un groupement de commandes en vue de la réalisation de la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 » avec le PETR du Pays de Brie et Champagne et le Syndicat mixte du Nord Haute Marne**
- **accepte le rôle de coordonnateur du groupement ainsi constitué**
- **approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,**
- **désigne Monsieur Jean-Pierre FORMET et Monsieur Bertrand TREPO en tant que membres de la commission d'analyse des offres de la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 »**
- **autorise le Président à signer ladite convention.**
- **donne tous pouvoirs au Président Daniel FONTAINE ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à **18** (au) SALLE DES LOISIRS DE BIGNICOURT/MARNE  
le 09 février 2021  
PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 19/02/2021  
051-200061083-20210209-DE\_2021\_002-DE

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,  
Daniel FONTAINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fontaine', with a large, sweeping flourish on the left side.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/02/2021 051-200061083-20210209-DE_2021_002-DE